

## Séance du : 27 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : Abstention :

Date de convocation : 19/01/2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept janvier à quinze heures.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick ROLLAND, maire.

Présents : Mmes, Mrs : ROLLAND Yannick, CHASTANET Gisèle, BONNET Christian, VERTONGEN Claire, FRUTIER Gérard, MALAVERGNE Nadine, DIGNAC Bruno, MOULINIER Arnaud, MARTINEZ Nadja, SUDRIE Sylviane.

Absent excusé : Nicole TOUS.

Absent : Carole GOSCIMSKI, Philippe DEJEAN.

Pouvoir : Laurent TARDIVAUD à Nadine MALAVERGNE, Carole GOSCIMSKI à Yannick ROLLAND,

Jérôme LIMOGEZ à Arnaud MOULINIER.

Secrétaire de séance :

### **Objet : Choix du nom de l'école communale**

N° 2023\_01\_d013

Les enfants de l'école de Manzac et plus particulièrement la classe CM1 et CM2, sont venus présenter au conseil municipal les réflexions qu'ils ont pu avoir sur le difficile choix du nom de l'école.

Madame la directrice informe le conseil municipal que les enfants vont défendre cinq propositions de noms, soit :

- L'école du Beau n'heure,
- L'école Joséphine Baker,
- L'école Les Petites Colombes,
- L'école Yoann Kowal,
- L'école Thomas Pesquet.

Après avoir entendu l'argumentaire des enfants, le conseil municipal décide de voter à bulletin secret.

Suivant le dépouillement, il apparaît les résultats suivants : Thomas Pesquet 1 – Les Petites Colombes 2 – Yoann Kowal 4 – Joséphine Baker 6.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à un second tour.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : Yoann Kowal 6 – Joséphine Baker 7.

**L'école portera le nom de : Joséphine BAKER.**

**Une plaque et une biographie seront posées à l'entrée de l'école.**

### **Objet : Présentation du rapport d'activité du Grand Périgueux 2021**

N° 2023\_01\_d014

Monsieur le maire présente le document au conseil municipal.

Les 43 communes qui composent l'EPCI comptent 104 000 habitants.

Depuis 2015, la communauté d'agglomération a pris de nouvelles compétences, les dernières en 2020, l'assainissement, l'eau potable et la gestion de l'eau en milieu urbain ainsi que l'entretien des chemins de randonnée.

Les dépenses sont réparties en : un budget principal et cinq budgets annexes. L'encours de la dette passe, par habitant, de 356 € en 2019 à 369 € en 2020.

Les projets d'organisation sont présentés comme suit : l'urbanisme, la mobilité, le numérique, les équipements, l'économie, l'enseignement supérieur, le tourisme, l'enfance, l'habitat, la solidarité, le renouveau urbain l'environnement et les loisirs.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, vote à :

Pour 7 voix, abstention 6 voix, contre 0

**Prend acte de la présentation du rapport d'activité de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux.**